

**DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME**  
**COMMUNE DE MONTPENSIER**

Envoyé en préfecture le 20/02/2023  
Reçu en préfecture le 20/02/2023  
Publié le   
ID : 063-216302406-20230216-DCM20230216\_1-DE

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers : 10  
Présents : 7  
Votants : 7

**DELIBERATION N°DCM20230216\_1**

**OBJET : REHABILITATION DE L'ANCIENNE CASERNE DE SAPEURS-POMPIERS EN CANTINE SCOLAIRE : MARCHE COMPLEMENTAIRE POUR LE LOT 10B CHAUFFAGE ELECTRIQUE**

L'an deux mil vingt-trois et le seize février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Montpensier dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur David DESPAX, Maire.

Date de la convocation : 02/02/2023

**PRESENTS** : M. David DESPAX, maire ; Mme Amandine LOPEZ, deuxième adjointe ; M. Corentin AYGLON, troisième adjoint ; Mmes Claudine HUGUET et Bernadette FRANCES, conseillères municipales ; Mrs Jean-Luc TIXIER et Florian CHANET conseillers municipaux.

**ABSENTS EXCUSES** : M. Saïd MOURTADA, premier adjoint ; Mme Sophie VANNEREAU Conseillère municipale ; M. Damien PETIT, Conseiller municipal.

Mme Amandine LOPEZ a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération du 15 décembre 2022, concernant le programme de réhabilitation de l'ancienne caserne de sapeurs-pompiers en cantine scolaire, le Conseil municipal a décidé de modifier le mode de chauffage et d'opter pour un chauffage électrique par temporisation.

Il présente le devis de l'entreprise VOMIERO pour ce lot 10 b « chauffage électrique » d'un montant de 14.392,53 € H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

✧ autorise Monsieur le Maire à signer un marché complémentaire dans le cadre du programme de réhabilitation de l'ancienne caserne de sapeurs-pompiers en cantine scolaire pour le lot 10B « chauffage électrique » avec la SARL VOMIERO (4, route de Gimeaux 63200 SAINT BONNET PRES RIOM) d'un montant de 14.392,53 € H.T. ;

✧ dit que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2023 en section d'investissement, programme n°24.

Au registre sont les signatures.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, le 20 février 2023

SIGNE ELECTRONIQUEMENT PAR LE MAIRE

**David DESPAX**

